

## Le portail famille

Le « portail famille » qui vous est proposé par la mairie de Crozon est un espace interactif accessible 7 jours sur 7 personnalisé et sécurisé destiné à faciliter les inscriptions à **l'ALSH, la garderie et la restauration scolaire**. Celui-ci vous permet d'effectuer un certain nombre d'opérations telles que :

- Les inscriptions, les modifications et les annulations aux différents services.
- La consultation et la modification de vos données personnelles.
- La consultation et le paiement en ligne de vos factures.
- L'accès aux actualités du service Enfance Education, aux projets éducatifs et pédagogiques.
- La consultation aux menus de la restauration scolaire.

Pour vous connecter : <https://crozon.portail-familles.net>

## 1<sup>er</sup> étape : créer votre compte

Pour créer un compte famille vous devez **impérativement** fournir la fiche de renseignements demandée, téléchargeable sur la page d'accueil du portail famille. La fiche de renseignement complétée et signée sera à remettre au Service Enfance Education de la mairie ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante : [enfance@mairie-crozon.fr](mailto:enfance@mairie-crozon.fr)

Pour le bon fonctionnement du portail famille, il est essentiel de nous communiquer votre adresse mail. Celle-ci vous servira d'identifiant pour accéder à votre espace.

Vous recevrez ensuite sur votre boîte mail un message provenant de « portail famille-crozon ». Pour activer votre compte, cliquez sur le lien indiqué dans le message et suivez les instructions.

## 2<sup>ème</sup> étape : gérer vos inscriptions

Lorsque vous serez identifié, vous pourrez :

- Modifier vos informations personnelles :
  - les services ALSH sont facturés selon votre Quotient Familial. N'oubliez pas de renseigner votre N° d'allocataire CAF.
  - Il est important que vos N° de téléphones soient également à jour.
- Renseigner les informations relatives à vos enfants :
  - informations médicales,
  - autorisations diverses...
- Accéder aux plannings de réservation.

## Les inscriptions

Pour valider une inscription ou une annulation, cliquez sur l'icône



Considérez votre demande comme validée uniquement lorsque l'icône  est visible dans l'onglet « Etat ».

- Pour l'inscription à la cantine il est possible d'inscrire ou d'annuler jusqu'à 7H00 le jour même (délai qui sera révisé en cours d'année)
- Pour l'ALSH 7 jours avant soit : le mercredi précédent.

**Mairie de Crozon**  
Place Léon Blum  
BP 12  
29160 Crozon cedex  
Tél.: 02 98 27 10 28  
Web : [mairie-crozon.fr](http://mairie-crozon.fr)

## La facturation

### Afin de pouvoir consulter et payer vos factures en ligne :

- Rendez vous sur « mes factures & paiements »
- Cochez la facture que vous souhaitez payer, cliquez sur le bouton « payer en ligne »
- Le récapitulatif s'affiche dans la fenêtre « paiement », vous voyez le N° de facture et le montant qui sera débité sur votre compte.
- Cliquez sur le bouton « accéder au paiement » pour poursuivre l'opération.

Si vous souhaitez être prélevé de vos factures, le mandat SEPA est à télécharger sur la page d'accueil et à remettre au Service Enfance Education.



## PORTAIL FAMILLE

### GUIDE SIMPLIFIE D'UTILISATION

<https://crozon.portail-familles.net>

Identifiant : .....

Mot de passe : .....

**Vous avez des interrogations ?  
Contactez le service Enfance Jeunesse :**

**02.98.17.09.47 / [enfance@mairie-crozon.fr](mailto:enfance@mairie-crozon.fr)**